ART. 24 QUATER N° 821

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 821

présenté par

Mme Blin, Mme Serre, Mme Audibert, Mme Trastour-Isnart, M. Benassaya, M. Meyer, M. Cattin, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Therry et M. Ravier

ARTICLE 24 QUATER

Substituer aux mots:

« relevant des établissements publics et privés de la circonscription »

les mots:

« en âge d'être scolarisés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.